



Année scolaire 2026-2027

Candidature à l'obtention d'une chambre étudiante au sein de l'établissement

Nom :

Prénom :

BTS :

L'établissement dispose d'une petite résidence étudiante avec un nombre très limité de chambres (20). Les chambres sont attribuées à des étudiants de 1^{ère} année et aux étudiants qui travaillent en tant que maître ou maîtresse au pair sur l'établissement. Les chambres ne sont ouvertes que sur la période scolaire (fermées pendant les congés scolaire – dérogation possible sur demande pour les étudiants résidant hors métropole pour les petites vacances mais pas pour les congés d'été).

Les demandes de chambres sont étudiées par une commission qui prend en compte, pour le choix des candidats, les situations personnelles et l'équilibre entre les différentes filières de BTS.

L'attribution des chambres se fait généralement autour du 1^{er} juillet.

Description de la situation de l'étudiant motivant sa demande de chambre sur site :

Réservé administration